

3.8 Vision globale sur la fiscalité directe portant sur les entreprises

La **fiscalité directe** assise sur les entreprises s'élevé à 134,5 milliards d'euros en 2021 ► **figure 1**. Elle représente 5,4 % du PIB, proportion en baisse de 0,6 point par rapport à 2020 du fait d'une augmentation de 190 milliards d'euros du PIB (+ 8,2 %) et d'une baisse de 3,4 milliards d'euros de cette fiscalité directe assise sur les entreprises (- 2,5 %).

Cette fiscalité est composée à 54 % par la taxation du résultat des entreprises, qui comprend essentiellement l'**impôt sur les sociétés (IS)** et l'**impôt sur le revenu (IR)** pour les entreprises individuelles ou les sociétés de personnes. Viennent ensuite la taxation du capital foncier (20 % du total), celle de la masse salariale (18 %) et celle du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée (8 %).

Les recettes d'impôt issues de la taxation des résultats ont augmenté de 8,8 % entre 2020 et 2021. Ce rebond est lié à la hausse des recettes de l'**IS brut** de 5,7 milliards d'euros (+ 10,1 %) sur la même période. La progression des recettes de l'IS brut résulte de la hausse des bénéfices des entreprises, sous l'effet de la reprise d'activité après une année 2020 marquée par la crise sanitaire et des mesures de restriction de l'activité économique. L'augmentation des recettes de l'impôt sur le revenu des professionnels entre 2020 et 2021 a été, quant à elle, moins importante (+ 3,7 %).

Les recettes liées à la taxation du capital baissent de 1,9 milliard d'euros entre 2020 et 2021. Cette diminution (- 6,8 %) repose essentiellement sur la baisse des recettes de la **cotisation foncière**

des entreprises (CFE) de 1,4 milliard d'euros (- 19,5 % sur la même période). Elle s'explique par le recul de 50 % de la base imposable des locaux industriels en lien avec la réforme des impôts de production.

Les recettes fiscales sur la masse salariale s'établissent à 24,4 milliards d'euros en 2021, en hausse de 2,3 % par rapport à 2020. Ce montant comprend les recettes de la **taxe sur les salaires (TS)** pour 15,3 milliards d'euros, en progression de 5,4 % par rapport à 2020, et celles de la **taxe d'apprentissage** pour 9,0 milliards d'euros, en recul de 2,6 %.

Par ailleurs, les recettes de la taxation du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée diminuent fortement entre 2020 et 2021 (- 41 %)

► **figure 2**. Cette baisse est essentiellement due à la perte de recettes de la **cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)** de 7,5 milliards d'euros en 2021 (- 50 % par rapport à 2020), la loi de finances pour 2021 ayant abaissé le taux de la CVAE de 1,5 % à 0,75 %.

En 2021, la fiscalité directe des entreprises affectée à l'État s'élevé à 73,9 milliards d'euros et représente 3 % du PIB, en légère hausse par rapport à 2020 (+ 0,1 point) ► **figure 3**. La fiscalité directe affectée aux collectivités locales représente 1,2 % du PIB en 2021, en baisse de 0,6 point par rapport à 2020. La fiscalité directe affectée aux administrations de sécurité sociale représente 0,8 % du PIB en 2021, taux stable par rapport à 2020 en l'absence de modification législative significative sur les impôts dévolus à cet affectataire. ●

► Définitions

Fiscalité directe, impôt sur les sociétés (IS), impôt sur le revenu (IR), IS brut, cotisation foncière des entreprises (CFE), taxe sur les salaires (TS), taxe d'apprentissage, cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

« L'impôt sur les bénéfices des entreprises en 2020 », *DGFIP Statistiques* n° 06, mai 2022.

► 1. Répartition de la fiscalité assise sur les entreprises

en millions d'euros

	2018	2019	2020	2021
Taxation des résultats	64 892	70 411	66 500	72 378
Impôt sur les sociétés (IS)	54 364	59 109	55 712	61 362
Impôt sur le revenu (IR)	9 406	10 062	9 617	9 974
Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés (CSB)	1 118	1 240	1 171	1 042
Taxe de 3 % sur les versements de dividendes	4	0	0	0
Taxation du capital	27 280	28 025	28 483	26 545
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	6 829	7 081	7 142	5 747
Taxe sur le foncier bâti et non bâti	15 481	15 837	16 122	15 717
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	1 346	1 408	1 444	1 390
Imposition forfaitaire sur les pylônes	258	272	283	289
Taxe sur les surfaces commerciales	977	992	1 000	991
Taxes perçues au profit des CCI	720	655	642	531
Taxe perçue au profit des Chambres des métiers	196	200	201	190
Taxe sur les véhicules de sociétés (TVS)	751	767	801	756
Taxe sur les bureaux	722	813	848	934
Taxation de la masse salariale	15 829	23 322	23 815	24 359
Taxe sur les salaires (TS)	13 891	14 111	14 537	15 323
Taxe d'apprentissage (TA)	1 938	9 211	9 278	9 036
Taxation du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée	18 033	19 150	19 135	11 212
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	14 264	15 251	15 028	7 548
Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S)	3 769	3 899	4 107	3 664
Ensemble	126 034	140 908	137 933	134 494

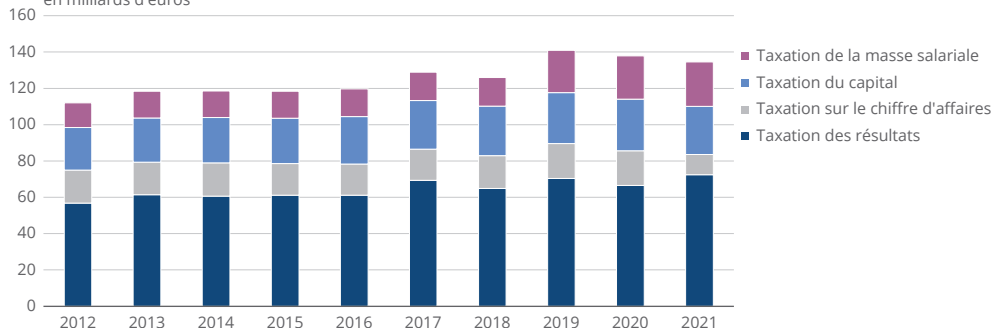
Note : la série de la taxation de la masse salariale a été rétropolée en 2019 et 2020 à la suite de la mise à disposition de données relatives à l'ensemble des contributions des entreprises à la taxe d'apprentissage.

Champ : France.

Sources : DGFIP ; Insee, comptes nationaux.

► 2. Niveaux de la fiscalité directe due par les entreprises par type d'assiette imposée

en milliards d'euros

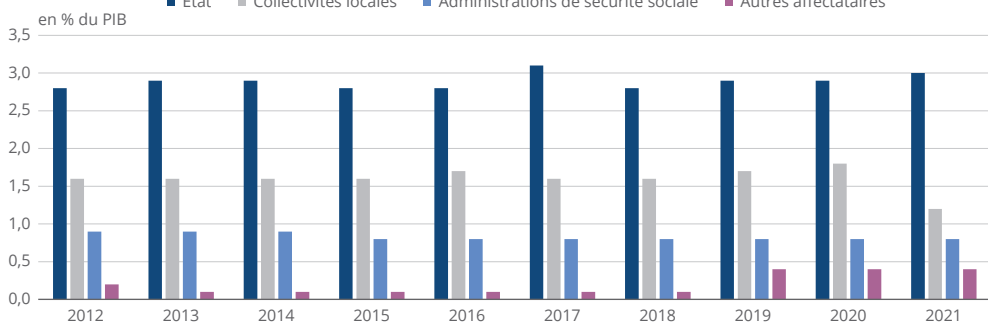


Champ : France.

Sources : DGFIP ; Insee, comptes nationaux.

► 3. Fiscalité directe sur les entreprises par affectataire

■ État ■ Collectivités locales ■ Administrations de sécurité sociale ■ Autres affectataires



Note : les séries ont été rétropolées à la suite du changement de statut de la société du Grand Paris, comptabilisée depuis 2014 parmi les collectivités locales.

Champ : France.

Sources : DGFIP ; Insee, comptes nationaux.